

M. ZIABLITSEV Sergei

Tel. 06 95 99 53 29

[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

## **Le Grand Tribunal Nice**

Monsieur le Procureur de la République  
de Nice

### **Déclaration de crime.**

Monsieur le Procureur de la République de Nice

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants

Le 20.04.2019 je suis allé au Commissariat Nice Central (1 avenue du Maréchal Foch 06000 Nice) pour déposer une plainte pour violation de mes droits et demander une protection.

Au cours des explications données à l'officier de police, j'ai fait un enregistrement audio sur un enregistreur vocal afin d'enregistrer avec précision mes explications, d'autant plus que l'officier de police a refusé d'enregistrer entièrement mon témoignage.

Étant donné que je suis un demandeur d'asile politique, j'ai le droit à un logement et une allocation, or ce dernier a été illégalement arrêté par l'OFII sur la base d'une accusation officieuse mensongère, j'ai exigé la protection contre l'arbitraire et la cessation des traitements inhumains.

La police m'a refusé cela en suggérant de défendre mes droits devant le tribunal et de continuer à vivre dans la rue pendant les procès. Comme je ne partais pas du commissariat, on m'a donné des adresses où je pourrais passer la nuit.

Je n'ai pas trouvé de place pour passer la nuit à l'adresse que la police m'a donné, je suis retourné au commissariat et je suis resté dormir sur une chaise dans le hall.

Pendant toute ma communication avec les policiers, j'ai continué à enregistrer sur enregistrement audio/vidéo.

Ils m'ont demandé pourquoi je le faisais. J'ai expliqué que c'était afin d'avoir des preuves pour le tribunal. Par la suite, ils ne m'ont ni empêché d'enregistrer/de filmer ce qui se passait, ni de dormir dans le commissariat.

Le matin du 21.04.2019 je suis sorti de la police et je n'ai pas trouvé mon vélo qui se trouvait la veille près de la police. Je suis revenu pour savoir où était mon vélo. En même temps, j'enregistrais activement la situation en vidéo sur mon téléphone.

Un policier, qui apparemment était absent la veille, a vu que j'enregistrais une vidéo avec mon téléphone. Il a intercepté sans avertissement mon téléphone.

<https://youtu.be/xjnBHDdwNB4>



Après cela, il a effacé l'enregistrement vidéo et l'a laissé sur la table dans son bureau.

Ce faisant, il a bloqué la porte d'entrée de la police et je me suis retrouvé de facto en détention. J'ai eu peur parce que j'étais dans un état d'impuissance sous l'autorité *des policiers* qui abusaient des pouvoirs officiels.

Puis le policier agressif a commencé à me demander mon enregistreur que j'ai caché dans ma poche. Je lui ai dit que c'était ma propriété. Après cela, il m'a agressé physiquement, m'a frappé plusieurs fois, m'a frappé sur le sol. Puis il a sorti de ma poche mon enregistreur vocal.

Par la suite, il m'a laissé couché sur le sol. Il a frappé l'enregistreur plusieurs fois contre le mur de manière démonstrative. Mais ça ne lui semblait pas suffisant. Par conséquent, il l'a définitivement cassé en plusieurs morceaux sur le sol et avec l'aide d'équipements spéciaux.

Je lui ai demandé de me donner les fragments de l'enregistreur pour restaurer les enregistrements audios par la suite. Le policier a refusé et m'a menacé que si je ne pars pas, alors le téléphone sera brisé de la même manière. Il a effacé

l'enregistrement vidéo, il m'a rendu le téléphone, puis il a ouvert la porte verrouillée plus tôt, et j'ai pu sortir, craignant pour la sécurité de mon téléphone, qui était mon seul moyen de protection à ce moment.

Comme mon téléphone dispose d'une fonction de récupération des vidéos supprimées, j'ai pu les restaurer. J'ai donc des preuves d'abus de la police.

Le deuxième policier a participé silencieusement aux abus du premier. Lorsque ce dernier m'a agressé physiquement, le deuxième policier n'a pas agi, mes cris d'appels à l'aide ne l'ont pas forcé à mettre fin à la violation de mes droits.

Après le stress que j'ai vécu et la récupération des vidéos, je suis allé porter plainte au Commissariat de Police Subdivisionnaire de Nice-Ouest. 266, Traverse de la Digue des Français. 06200 Nice .

Le policier a refusé de prendre ma requête. Il m'a dit de venir le mardi 23/04/2019 car il n'y a pas de traducteur jusqu'à cette date là.

L'enregistreur détruit contenait de nombreuses preuves de violation de mes droits et j'avais l'intention de les présenter en tribunal .

Ainsi, la question ne concerne pas seulement la violation de mon droit de propriété, mais la violation de mon droit à l'information et à la protection.

La violence contre moi à cause de l'enregistrement vidéo de ma conversation avec le policier est clairement un abus de pouvoir et une violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Je vous demande de

- 1) sauvegarder les vidéos de surveillance du Commissariat Nice Central (1 avenue du Maréchal Foch. 06000 Nice), sur lesquelles je suis enregistré à l'établissement des éléments de preuve pour les dates 20/04/2019 et 21/04/2019 ( 8 h -8 h 20) et particulièrement celle où j'ai été agressé par le policier qui a violé mes droits : art.3, art.5, art.8, art.10 de la Convention européenne des droits de l'homme, p.1 protocole 1 de la Convention.
- 2) Sauvegarder les détails de l'enregistreur vocal cassé et restaurer tous les enregistrements audios avec l'aide de spécialistes.
- 3) admettre que je suis une victime de l'acte punissable.

Comme à la suite d'abus, étant un demandeur d'asile politique **habitant dans la rue depuis 19.04.2019** , je demande de m'informer sur l'enquête par écrit (sms, email), et lors de l'enquête orale rapeler l'interprète, puisque je ne parle pas la langue française.

En conséquence, je porte plainte contre deux policiers (inconnus) de Commissariat Nice Central (1 avenue du Maréchal Foch 06000 Nice) pour violation des art.3, art.5, art.8, art.10 de la Convention européenne des droits de l'homme, p.1 protocole 1 de la Convention.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de recevoir, Monsieur le Procureur, mes salutations distinguées .

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Zedunzev'.

21/04/2019



ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE  
PROCEDURE NORMALE  
Première demande d'asile



Identifiant : 0603180870  
Nom : ZIABLITSEV  
Nom d'usage :  
Prénoms : SERGEI  
Sexe : Masculin  
Situation familiale : Marié(e)  
Né(e) le : 17/06/1985 à KISELIOV, URSS  
Nationalité : russe

Adresse :  
CS 91036  
111 boulevard de la Madeleine  
06004 NICE CEDEX 1

Signature du titulaire

Chez :  
Forum Réfugiés Cosi 5257

Nombre d'enfants présents : 2  
Identifiant : undefined  
Nom : ZIABLITSEV  
Prénoms : Andrei  
Sexe : Masculin  
Né(e) le : 22/06/2015 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE  
Nationalité : russe

Identifiant : undefined  
Nom : ZIABLITSEV  
Prénoms : Egor  
Sexe : Masculin  
Né(e) le : 28/01/2017 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE  
Nationalité : russe

Délivrée par : Préfecture des Alpes-Maritimes

Le : 06/02/2019

Valable jusqu'au : 05/08/2019

Date de premier enregistrement en guichet unique : 11/04/2018

Statut : En renouvellement

Cachet et signature de l'autorité

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Le chef de service  
06004-5212  
Pascal DUTHIL

RF

0952116